

LA DIMENSION BIBLIQUE DU « CHAV » שווא (LE CONCEPT DU FAUX)

CHAPITRE 1 (suite)

L'inscription du « CHAV » שווא dans le Pacte de Moab et ses conséquences prédites

Paracha Ki Tavo (Deutéronome Chapitres 27 et 28)

RESUME ANTERIEUR

Dans les deux premiers entretiens de ce chapitre 1 , nous avons vu que les pensées ou les actes de l'homme servent de miroir à l'image que l'on transmet du Divin, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Le troisième alinéa du décalogue nous le rappelle en un dogme fondamental.

Son importance est estimée telle que toute pensée sciemment falsifiée, ou tout comportement répréhensible, se réclamant comme prétendument dictés par Dieu, ne saurait être soumis au pardon.

Parmi toutes les lois, trois enfreintes majeures émergent, de par leur caractère considéré gravissime, et donc, de ce fait, sont condamnées comme particulièrement impardonnables aux yeux du rouleau :

- 1°) toutes les formes d'idolâtries immatérielles (polythéisme déguisé et rampant, superstitions etc...) ou matérialisées, et donc d'atteinte à l'unicité absolue et en un concept en rien partageable du Divin,
- 2°) tous les comportements en aberrations sexuelles (incluant les incestes, adultères, et les déviances répertoriées dans Lévitique 18) et enfin
- 3°) l'assassinat.

Enfin nous avons vu l'extrême fluctuation du niveau de la conception même du bien et du mal, au sens de la moralité, tant selon les individus que selon les sociétés. Bien des chapitres du rouleau, dont le Chapitre 18 du Lévitique nous fixe un niveau minimal incompressible des devoirs moraux de l'humain.

PREMIER VOLET - LA RECOMPENSE BIBLIQUE DE LA SANCTIFICATION DU NOM

Quelles conséquences inhérentes à la sanctification du Nom ?

Les textes qui abordent ce thème sont répétitifs, notamment dans le Deutéronome.

A- Les conséquences positives collectives

Éviter de valider le « CHAV » שווא permet au peuple d'Israël d'obtenir « grosso-modo » cinq types de récompenses historiques

- * avoir un droit d'entrée sur la terre promise et un droit à sa gérance, car c'est à cause du comportement exécré de leurs prédécesseurs que ceux-ci ont perdu leur « droit au bail » et en ont été de ce fait légitimement expulsés (Lévit. Ch 18 v. 26,27)
- * avoir le droit de se maintenir dans ces lieux mais par un « bail » à tout moment résiliable et à durée non acquise et indéterminée (Deuté.11, 22)
- * le pays sera arrosé et source d'enrichissement (Deutéronome Ch11 v 13-15)
- * les descendants en bénéficieront (Deutéronome 1,39)
NB Tout comme fut le cas de Seir qui bénéficia d'emblée à Ésaü (Deuté. 2,22)
- * Enfin une promesse d'une excellente réputation à l'étranger (Deuté. 26,19)

Et Dieu épargnera le peuple de ses ennemis qu'il affaiblira (Deutéronome 7,15)

B - Quelles conséquences positives individuelles ?

Ce sont celles promises par la bénédiction des lévites. Contrairement à une croyance commune, la bénédiction des Lévites est **plus un « deal »** divin contracté d'avec le peuple **qu'une bénédiction** prise en notre sens commun,

On pourrait l'expliciter par un péri texte tel que :

« **Vous, fils d'Israël, souhaitez vous la fécondité, la fertilité et le bien-être matériel**
« (Yivarékhékh'a)? »

« **Que tout ceci vous soit préservé - par la santé et réussite-** (Yichmérékh'a) ? »

« **Souhaitez vous bénéficier d'un esprit éclairé** (Yaér)? »

« **Ou de la grâce divine** (vékh'ounéka)? »

« **Et donc jouir d'une vie heureuse et paisible** (chalom) ?

Oui?

Alors cela vous est possible mais ne se réalisera qu'à une condition sine qua non

vé samou eth chémi al bné Israël va ani avarékh'ékh'ém

Que les fils d'Israël soient les porteurs de Mon message, de ma reNOMmée, et (alors seulement et dans ce seul cas) JE les bénirai

En somme, nous explique Moïse, tout cela doit se gagner, (par le **kidouch achém**)

Deux annotations me paraissent s'imposer ici:

1°) Le vocable **vésamou eth chémi** (ils valoriseront mon Nom) ici inscrit dans un commandement positif est le pendant de celui du décalogue, aux vocables identiques mais quant à lui négatif, et qui interdit cette utilisation (du message à transmettre du Divin) par des pensées ou actes opposées et en « **CHAV** » שוֹאֵן

« **Lo tissa éth Chém Adonai lé CHAV** »

« (Ne dévalorise pas Mon Message par du **CHAV**)

2°) Cette bénédiction n'échappe pas à un constat que je vous ai relevé de longue date:

Le Livre de la Genèse n'est aussi là que pour nous préparer aux livres qui suivront.
En anticipation illustrée.

Ainsi, la bénédiction que Jacob vole à son père Isaac n'était là que pour nous démontrer, que toute bénédiction **se mérite**.

Il serait illusoire de s'imaginer, comme l'avait cru Jacob, décrit comme naïf (Tam), qu'elle se résumerait à un octroi magique par une simple « transfusion » de paroles valant gri-gri verbal, même si elles viennent de son propre père.

Pour être encore plus convaincant, le rouleau nous démontre même que toute l'histoire de Jacob ne sera qu'une litanie de malheurs et d'avatars itératifs, **en tout inverse** de ce que lui prédisait son père Isaac, alors que, par opposition, Ésaü, son frère jumeau qui, lui, est un fils respectueux, puis qui, deux décennies plus tard, s'avérera un frère méritant, bénéficiera d'un sort heureux inverse de celui de Jacob . (Exemple et contre-exemple pédagogique).

Bien des commentateurs ont délibérément choisi de méconnaître ce fond du message biblique. Leurs commentaires édulcorés ou en dénis optant pour une désinformation

biblique. (En premier désinformateur : Rachi, par exemple au début de la paracha Toldoth)

(POUR PLUS DE DETAILS revoir l'article Ajlt.com Rubrique Culture/Études et réflexions 07.06.2012 « La bénédiction des lévites » et aussi « Ésaü et le combat de Jacob » 08.12.2008 »

Ces récompenses individuelles et collectives liées au **Kidouch hachem** forment le premier volet d'un pacte.

C'est le Pacte de Moab: (Deutéronome Ch 27 et Ch 28)

*« Ce sont là les termes du pacte que l'Éternel ordonna à Moïse d'établir avec « les enfants d'Israël dans le pays de Moab, **indépendamment du pacte** « **qu'il avait conclu avec eux au Horeb** » (Deutér.28, 69)*

Inversement, en texte diamétralement opposé, et en 3^{ème} alinéa du dialogue, si le peuple souille la renommée du Divin, c'est à dire commet un **kh'illoul achém**, alors sont prévues des conséquences négatives, bien hiérarchisées par les textes dans leur sévérité.

(A SUIVRE)